

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Slate Retail REIT	24 septembre 2014	Ontario
Enbridge Income Fund Holdings Inc.	26 septembre 2014	Alberta
Asia Blue-Chip Dividend Fund	30 septembre 2014	Ontario
First Asset Hamilton Capital European Bank Fund	29 septembre 2014	Ontario
Fonds De Solutions De Revenu Mondiales Voya	30 septembre 2014	Ontario
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	29 septembre 2014	Ontario
Fonds Scotia revenu avantage		
Fonds Scotia canadien équilibré		
Fonds Scotia équilibré de dividendes		
Fonds de perspectives équilibrées		
Fonds Scotia équilibré mondial		
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien		
Fonds Scotia indiciel canadien		
Fonds Scotia indiciel américain		
Fonds Scotia indiciel Nasdaq		
Fonds Scotia indiciel international		
Global Insurance Dividend Fund	30 septembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier PRO	25 septembre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds IA Clarington mondial de croissance et de revenu (parts de séries A, F, F5, I, L, L5 et T5)	26 septembre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds Jarislowsky Sélect revenu (parts de séries Conseillers, E, F, et O)	29 septembre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré		
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect actions canadiennes (parts de séries Conseillers, E, F, O, F5, et T5)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Nunavut
Les Industries Dorel Inc.	30 septembre 2014	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Lumenpulse inc.	29 septembre 2014	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Energy Leaders Plus Income Fund	25 septembre 2014	Ontario
Fonds G5 20 2039 T4 CI	24 septembre 2014	Ontario
Fonds G5 20i 2034 T4 CI	24 septembre 2014	Ontario
Global Healthcare Dividend Fund	25 septembre 2014	Alberta
Portefeuille canadien de puissance du capital First Trust	30 septembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas

de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance	26 septembre 2014	Ontario
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance		
Fonds de rendement stratégique Aston Hill II	30 septembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	22 septembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	25 septembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	26 septembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	26 septembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	26 septembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	26 septembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	26 septembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	30 septembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	30 septembre 2014	5 juin 2014
Banque Nationale du Canada	29 septembre 2014	20 juin 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	29 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	30 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	30 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	30 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	24 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	24 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	25 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	26 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	26 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	26 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	29 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	29 septembre 2014	20 juin 2014
Banque Royale de Canada	16 septembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale de Canada	16 septembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale de Canada	16 septembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale de Canada	18 septembre 2014	20 décembre 2013
Bell Canada	24 septembre 2014	17 mai 2013
FortisAlberta Inc.	9 septembre 2014	10 octobre 2013
FortisAlberta Inc.	9 septembre 2014	10 octobre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	25 septembre 2014	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	29 septembre 2014	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	29 septembre 2014	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 septembre 2014	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 septembre 2014	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	25 septembre 2014	13 juin 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	26 septembre 2014	13 juin 2014
Veresen Inc.	24 septembre 2014	20 septembre 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Adventure Gold inc.	2014-07-29	86 000 actions ordinaires	16 770 \$	0	1	2.13
American Energy-Permian Basin, LLC	2014-07-31	Billets	83 662 425 \$	1	6	2.3
Aston Bay Holdings Ltd.	2014-08-08	768 000 unités accréditatives et 787 840 unités	388 960 \$	1	24	2.3 / 2.5
Banque de Montréal	2014-08-05	Billets	10 970 000 \$	1	0	2.3
Bentall Kennedy Prime Canada Property Fund Ltd.	2014-07-31	766 296 actions ordinaires	5 999 968 \$	2	4	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	2014-07-21	700 certificats	757 015 \$	1	0	2.3
Brionor Resources Inc.	2014-08-15	12 500 000 actions ordinaires	250 000 \$	4	15	2.3 / 2.5
Central Resources Corp.	2014-07-29	7 680 000 unités	844 800 \$	2	48	2.3
CO2 Solutions Inc.	2014-08-12	574 457 actions ordinaires	106 849 \$	15	5	2.14
Codified Inc.	2014-08-08	3 874 166 actions privilégiées	10 981 997 \$	4	3	2.3
CoinTerra Inc.	2014-08-01	Billets	4 531 385 \$	1	42	2.3
Corporación Andina de Fomento	2014-08-08	Billets	548 716 \$	1	0	2.3
El Pollo Loco Holdings, Inc.	2014-07-30	7 000 actions ordinaires	114 545 \$	1	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
ESSA Pharma Inc.	2014-07-29	1 702 900 actions privilégiées et 79 479 bons de souscription	3 405 800 \$	1	68	2.3
Figure 1 Inc.	2014-07-31	833 635 actions privilégiées	4 355 997 \$	2	9	2.3 / 2.4
Fonds de Financement de Construction Centria Capital, s.e.c.	2014-08-12	840 000 parts sociales	8 400 000 \$	1	0	2.3
Fonds Parallèle AZUR Capital Immobilier Québec S.E.C.	2014-08-01	16 220 parts	1 622 000 \$	0	1	2.3
Hill International, Inc.	2014-08-06	900 000 actions ordinaires	4 179 195 \$	1	0	2.3
HudBay Minerals Inc.	2014-07-31	Billets	89 433 036 \$	1	8	2.3
Immune Design Corp.	2014-07-29	750 000 actions ordinaires	9 810 000 \$	1	0	2.3
Integra Gold Corp.	2014-06-27	30 156 758 unités et 15 437 583 actions accréditives	10 045 123 \$	15	127	2.3 / 2.5
Maritime Resources Corp.	2014-06-18	100 000 unités	26 000 \$	1	3	2.3 / 2.5
Mincom Capital Inc.	2014-08-01	625 000 unités	100 000 \$	1	0	2.3
Miraculins Inc.	2014-07-30	4 545 455 unités	500 000 \$	4	11	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Mori Hills REIT Investment Corporation	2014-08-04	9 000 unités	14 022 000 \$	1	2	2.3
Perpetual Energy Inc.	2014-07-23	Billets	118 980 000 \$	2	42	2.3
Prescient Mining Corp.	2017-07-14	6 500 000 actions ordinaires et 520 000 bons de souscription d'achat d'action	650 000 \$	2	33	2.3 / 2.5
ProMetic Sciences de la Vie Inc.	2014-07-31	16 723 807 bons de souscription	n/d	0	1	2.3
SecureCare Capital Inc.	2014-07-28 2014-07-30	413,474 obligations de séries A, 248,441 séries B, 120 séries C, 372,152 séries D, 175,800 séries E et 279,080 séries F	1 608 947 \$	3	57	2.3 / 2.9
TerraForm Power, Inc.	2014-07-23	305 000 actions ordinaires	8 190 013 \$	1	6	2.3
Toyota Credit Canada Inc.	2014-05-23	Billets	399 284 000 \$	8	32	2.3
TubeMogul, Inc.	2014-07-23	16 000 actions ordinaires	120 299 \$	1	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
UMC Financial Management Inc.	2014-07-24	Participations dans une hypothèque syndiquée	9 300 000 \$	2	12	2.3
Walton Georgia Land Acquisition Investment Corporation	2014-07-31	21 700 actions ordinaires	217 000 \$	1	11	2.9
Walton Income 11 Investment Corporation	2014-07-31	2 200 actions ordinaires et d'obligations	911 500 \$	2	20	2.3 / 2.9
Walton U.S. Land Acquisition 1 Investment Corporation	2014-07-31	34 375 actions ordinaires	343 750 \$	2	14	2.3 / 2.9

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

Information corrigée

Bulletin 2014-09-25 vol 11, no° 38

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
WestJet Airlines Ltd.	2014-07-23	Billets	400 000 000 \$	11	57	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
-------------------	-------------------	-------------------------------	----------------------------	--------------------------------------	--	---

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Criterion Capital Partners Ltd.	2011-12-01, 2012-01-01, 2012-03-01, 2013-04-01	1 250 000 actions	126 640 000 \$	1	0	2.3
FS Equity Partners VII, L.P.	2014-07-29	Parts	21 800 000 \$	1	0	2.3
GFM 130/30 Fund Class	2013-07-01 au 2014-06-30	505 622 actions	6 763 048 \$	1	56	2.3
GFM Market Neutral Fund Class	2013-07-01 au 2014-06-30	1 343 934 actions	14 542 483 \$	7	51	2.3
HarbourEdge Mortgage Investment Corporation	2013-07-01 au 2014-06-30	85 458 830 actions	85 458 830 \$	1	291	2.3 / 2.10
JMI Equity Fund VIII-B, L.P.	2014-08-18	Parts	8 711 200 \$	1	0	2.3
Littlejohn Executive Fund V, L.P.	2014-08-05	Parts	548 500 \$	2	0	2.3
Trez Capital Prime Trust	2014-06-02, 2014-06-03, 2014-06-04	28 500 parts	285 000 \$	1	3	2.3 / 2.10
Trez Capital Yield Trust	2014-07-24 au 2014-07-31	348 150 parts	3 481 500 \$	1	8	2.3 / 2.9 / 2.10
UBS (Canada) High Yield Debt Fund	2014-08-01, 2014-08-05, 2014-08-07	13 717 parts	159 057 \$	1	9	2.3

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».